RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?

Agence Régionale de Santé Occitanie

ZONE DE DISTRIBUTION : VALLEE DU CEROU

Conclusion sanitaire

2024 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

Indicateur global de qualité

A

- **A** : Eau de bonne qualité
- **B** : Eau de qualité convenable
- **C** : Eau de qualité insuffisante
- **D** : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2023 : C

Origine et gestion de l'eau

L'eau qui alimente votre réseau est d'origine superficielle.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 9 communes, soit 2122 personnes. Le responsable des installations est : « SY MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « AVEYRONNAISE DES EAUX » qui assure l'exploitation du réseau.

Quelques conseils

Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

Pour aller plus loin

Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **19/03/2025**

UDI **081004092**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE — A — Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **12**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES — A — Bonne qualité

Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **16 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS — A — Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **296**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

TURBIDITÉ — A — Très bonne qualité

Aspect trouble de l'eau dû à la présence de matières en suspension. Le maximum réglementaire est 2 NFU au robinet. Certaines eaux doivent également respecter un maximum de 1 NFU.

Nombre de prélèvements : **12**
Valeur maxi : **0,48 NFU**

CHLORITES EN CAS DE TRAITEMENT POUVANT EN GÉNÉRER — A — Bonne qualité, valeur moyenne inférieure à la référence de qualité

Elément provenant du procédé de désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 0.70 mg/L pour les systèmes utilisant du bioxyde de chlore et de 0.25 mg/L pour les autres systèmes de désinfection.

Nombre de prélèvements : **9**
Valeur moyenne : **0,177 mg/L**
Valeur maxi : **0,233 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ — Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **3**
Valeur moyenne : **10,9 °f**
Valeur maxi : **11,2 °f**

ALUMINIUM — Présence inférieure à la référence de qualité

Elément d'origine naturelle ou pouvant provenir du procédé de traitement de l'eau. La valeur maximale réglementaire est de 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **10**
Valeur moyenne : **46,6 microgramme/L**
Valeur maxi : **94 microgramme/L**

ARS Occitanie - Délégation départementale du Tarn - 4 rue Justin Alibert 81000 ALBI
occitanie.ars.sante.fr
05 63 49 24 24
ARS-OC-DD81-PGAS@ars.sante.fr